**Fonds Publics et territoires**

**Liste des indicateurs**

Si vous recevez un financement au titre des Fonds Publics et Territoires, vous avez eu la notification du fond mobilisé (axe et volet.) La Caf évalue la pertinence des financements au titre des Fonds Publics et Territoires, sur la base d’indicateurs socles, définis pour chaque volet dans chaque axe.

Par exemple, si votre projet est financé au titre de l’Axe 4, volet 1, des fonds publics et territoires (*Soutenir les services aux familles implantées dans des territoires en difficulté*), il faut se reporter au tableau ci-dessous et prendre en compte les indicateurs demandés dans la ligne Axe 4, Volet 1 lors du bilan de la subvention.

# Axe 1 - L’accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans les structures et services de droit commun

|  |  |
| --- | --- |
| **Volets** | **Indicateurs** |
| **1** | Volet 1 - Finaliser la couverture départementale des Pôles ressources handicap (Prh) | - Nombre de familles accompagnées ;* + Nombre de solutions d’accueil conformes aux attentes des parents pour concilier vie familiale et vie professionnelle et être soutenus dans l’exercice de leur parentalité ;
	+ Nombre et nature d’autres besoins que la solution d’accueil exprimés par les parents, les enfants et les jeunes ;
	+ Nombre de mises en relation entre les structures d’accueil de droit commun et les acteurs du médico-social ;
	+ Nombre et nature des acteurs participant au réseau animé par les référents du Prh ;
	+ Nombre et nature des accompagnements mis en place par le Prh avec les référents « santé inclusif » au sein des Eaje, le référent handicap de la structure d’accueil ;
	+ Nombre et nature des coopérations avec le chargé de coopération petite enfance /enfance-jeunesse/parentalité ;
	+ Nombre et nature des actions de sensibilisation et d’appui technique auprès des professionnels ayant favorisé l’inclusion de l’enfant en situation de handicap ou évité une rupture dans son parcours ;

- Nombre d’acteurs financeurs du Prh ;* + Nombre et nature des alertes conduites par le Prh auprès du Cdsf en cas de refus d’accueil (préfet, CD et Caf en particulier) ;
	+ Nombre d’acteurs signataires d’une charte initiée par le Prh ;
	+ Nombre et nature des leviers mis en place par un collectif d’acteurs pour faciliter l’effectivité de l’accueil des enfants en situation de handicap dans une structure.
 |
| **2** | Volet 2 - Engager les professionnel(le)s de la petite enfance dans l’inclusion des enfants porteurs de handicap | * + Nombre de jeunes enfants en situation de handicap accueillis ;
	+ Nombre et qualité des échanges avec les parents ;
	+ Nombre et nature des adaptations des conditions d’accueil au besoin spécifique du jeune enfant en situation de handicap accueilli ;
	+ Nombre et nature des liens avec le référent «santé inclusif» ;
	+ Nombre et nature des liens avec le Camsp ;
	+ Nombre et nature des liens avec la Pco ;
	+ Nombre et nature des actions de sensibilisation et d’appui technique auprès des professionnels ayant favorisé l’inclusion de l’enfant en situation de handicap ou ayant évité une rupture dans son parcours ;
	+ Nombre de réunions de travail ou de manifestations ou de participation à des échanges multi- partenaires dans le cadre du réseau animé par le Prh.
 |
| **3** | Volet 3 - Renforcer les dynamiques inclusives en Alsh et accueils de jeunes en garantissant l’effectivité des solutions d’accueil | * + Nombre d’enfants et de jeunes en situation de handicap accueillis ;
	+ Nombre et qualité des échanges avec les parents (nombre de contact, passage d’informations, enquête de satisfaction) ;
	+ Nombre et nature des actions de sensibilisation et d’appui technique auprès des professionnels ayant favorisé l’inclusion de l’enfant ou du jeune en situation de handicap ou ayant évité une rupture dans son parcours ;
	+ Nombre et nature des adaptations des conditions d’accueil au besoin spécifique de l’enfant ou du jeune en situation de handicap accueilli ;
	+ Nombre de nouveaux référents handicap ;
	+ Nombre et nature de liens entre le référent handicap et les équipes d’encadrement ;
	+ Nombre de participations à des échanges multi- partenaires dans le cadre du réseau animé par le Prh ;
	+ Adaptation du projet d’accueil : valorisation de la dimension inclusive, qualité pédagogique, charte, etc.
	+ Inscription du projet dans une continuité des temps d’accueil.
 |
| **4** |  **Volet 4 - Favoriser l’inclusion des enfants et adolescents en situation de handicap dans les autres services d’accueil (lieux d’accueil enfants parents, ludothèques, Clas, centres sociaux et Evs etc.)** | * + Nombre d’enfants ou de jeunes en situation de handicap accueillis ;
	+ Nombre et qualité des temps d’échanges avec les parents ;
	+ Nombre et nature des adaptations des conditions d’accueil au besoin spécifique de l’enfant ou du jeune en situation de handicap accueilli ;
	+ Nombre et nature des actions de sensibilisation et d’appui technique auprès des professionnels ayant favorisé l’inclusion de l’enfant en situation de handicap ou ayant évité une rupture dans son parcours ;
	+ Nombre de participations à des échanges multi- partenaires dans le cadre du réseau animé par le Prh.
 |

# Axe 2 - Amélioration de la qualité et de l’accessibilité des accueils collectifs et individuels du jeune enfant

|  |  |
| --- | --- |
| **Volets** | **Indicateurs** |
| **1** | Volet 2 - Favoriser l’accessibilité des modes d’accueil du jeune enfant aux familles en situation de vulnérabilité | * + Nombre d’heures d’ouverture en horaires élargis ;
	+ Nombre d’enfants concernés ;
	+ Nombre de professionnels mobilisés ;
	+ Nombre d’actions passerelles ;
	+ Nombre d’enfants concernés par des actions passerelles ;
	+ Nombre d’actions « hors les murs » concernées ;
	+ Nombre d’enfants accueillis en crèches Avip ;
	+ Nombre d’enfants accueillis dans les crèches Avis ;
	+ Nombre de parents ayant retrouvé un emploi ;
	+ Nombre d’enfants accueillis en urgence.
 |
| **2** | Volet 2 - Enrichir les projets d’accueil, la composition et la qualification des équipes en Eaje. | * + Nombre d’heures d’accompagnement des nouveaux directeurs ;
	+ Nombre d’heures d’analyse de la pratique des directeurs ;
	+ Nombre de postes d’ergonomes, psychologues ;
	+ Nombre de postes mutualisés ;
	+ Nombre de professionnels et diversité des profils ;
	+ Nombre d’actions communes Eaje et centre de recherche ;
	+ Nombre de tuteurs formés ;
	+ Nombre de chercheurs accueillis ;
	+ Nombre d’étudiants accueillis ;
	+ Nombre d’actions engagées par la structure ;
	+ Adaptation du projet pédagogique en cohérence avec la Charte nationale d’accueil du jeune enfant ;
	+ Mise en place d’un conseil des parents ;
	+ Diversité des partenariats (Pmi, Drac[[1]](#footnote-1), partenaires 1000 premiers jours, etc.).
 |
| **3** | Volet 3 - Faciliter le recours à l’accueil individuel et accompagner la qualité des pratiques et des carrières professionnelles en accueil individuel. | * + Nombre d’assistantes maternelles ou de garde d’enfants à domicile labellisées Avip ;
	+ Nombre d’actions de sensibilisation, de supervision et de médiation en Mam ;
	+ Nombre de familles accompagnées vers une solution d’accueil individuelle (assistant maternel ou garde d’enfants à domicile) hors missions Rpe ;
	+ Nombre de solutions d’accueil exercées de façon regroupée ;
	+ Nombre et nature des actions de promotion renforcée des métiers de l’accueil individuel construites dans un cadre partenarial à l’échelle du Cdsf et associant les acteurs de l’emploi ;
	+ Nombre d’actions passerelles entre carrières, notamment la mobilité des professionnels de la garde d'enfants à domicile vers le métier d'assistant maternel ;
	+ Nombre et nature des actions d’incubation, de mise en réseau et de coordination des porteurs de projets innovants ;
	+ Nombre et nature des actions favorisant le renouvellement du modèle des crèches familiales, leurs objectifs et leurs modalités de fonctionnement, en hybridation le cas échéant avec des structures collectives ou des Mam.
	+ Accès à l’accueil individuel à des familles à revenus modestes et/ou en situation de vulnérabilité ;
	+ Meilleure visibilité des différentes formes d’accueil individuelles pour les parents, les candidats à la profession, les collectivités locales et les acteurs de l’insertion professionnelle ;
	+ Augmentation des nouvelles demandes d’agréments d’assistants maternels ;
	+ Meilleure identification des compétences des assistants maternels, notamment dans le cadre d’un exercice regroupé ;
	+ Consolidation organisationnelle et structurelle (au plan budgétaire) de l’exercice en Mam ;
	+ Renforcement de la formation et de l’accompagnement de l’évolution de carrière des professionnels.
 |

#

# Axe 3 - Engagement et participation des enfants et des jeunes

|  |  |
| --- | --- |
| **Volets** | **Indicateurs** |
| **1** | Volet 1 - Renforcer l'accès des enfants et des adolescents aux loisirs éducatifs en accompagnant le développement d'une offre de loisirs en faveur des publics les plus vulnérables et en soutenant l’essaimage d’initiatives concourant à l’éveil citoyen, artistique, culturel, scientifique et écologique. | * + Nombre d’heures de loisirs accessibles à tous les enfants et adolescents de 3 à 17 ans ;
	+ Nombre d’enfants concernés ;
	+ Nombre et nature des activités à dimension collective (culturelle, artistique, sportive, scientifique et technique, citoyenne, et développement durable) ;
	+ Nombre et nature d’actions favorisant la mixité des publics (sociale, de genre, générationnelle, territoriale, etc.) ;
	+ Nombre d’actions inscrites dans un réseau partenarial sur le territoire.
 |
| **2** | Volet 2 - Soutenir l’engagement et les initiatives des jeunes. | * + Nombre de jeunes mobilisés par projet (mixité de genre et mixité sociale) ;
	+ Nombre de projets mobilisant une partie d’autofinancement et/ou un cofinancement public ou privé ;
	+ Nature des champs des projets ;
	+ Modalités d’information et de restitution des projets auprès des parents ;
	+ Mise en conformité du projet avec les critères de la Ps Jeunes (en fin de période de financement).
 |
| **3** | Volet 3 - Soutenir les initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes. | * + Nombre de jeunes accompagnés ;
	+ Nombre de projets numériques financés ;
	+ Nombre d’actions de sensibilisation, d’initiation aux pratiques numériques ;
	+ Nombre d’actions de communication à destination du grand public et/ou des partenaires : campagnes d’information, événementiel, journée de lancement, etc. ;
	+ Nombre de formations proposées aux PDN ;
	+ Organisation de journées départementales Promeneurs du Net.
 |

# Axe 4 - Le maintien et le développement des services aux familles dans des territoires spécifiques

|  |  |
| --- | --- |
| **Volets** | **Indicateurs** |
| **1** | Volet 1 - Soutenir les services aux familles implantées dans des territoires en difficulté. | * + Les caractéristiques territoriales ;
	+ Le type de structures soutenues ;
	+ La nature, le volume et le coût des adaptations mises en œuvre ;
	+ Les objectifs visés : proximité, adaptation du projet d’accueil, pérennité du fonctionnement de la structure, etc.
	+ Les impacts en termes notamment de taux d’occupation, d’attractivité de l’offre d’accueil, d’accessibilité.
 |
| **2** | Volet 2 - Développer les projets itinérants adaptés à la configuration des territoires.  |

# Axe 5 - Le soutien des établissements d’accueil du jeune enfant et des services d’accueil jeunesse présentant de graves fragilités économiques

|  |  |
| --- | --- |
| **Volets** | **Indicateurs** |
| **1** | Volet 1 - Soutenir le fonctionnement des structures d’accueil petite enfance qui font face à des difficultés structurelles et conjoncturelles de fonctionnement | * + Le nombre de structures et de places accompagnées et bénéficiant de ce dispositif ;
	+ Evolution du taux d’encadrement ;
	+ Le nombre de places pérennisées ;
	+ Le nombre de places fermées malgré l’accompagnement mis en place ;
	+ Le temps de travail avec le gestionnaire et / ou les partenaires, typologie des partenaires mobilisés en appui du plan d’actions ;
	+ La nature des actions mises en œuvre dans le plan de rétablissement ;
	+ La réalisation d’un plan d’action prenant en compte la globalité des problématiques de la structure.
 |
| **2** | Volet 2 - Soutenir le fonctionnement des services enfance-jeunesse qui font face à des difficultés structurelles et conjoncturelles de fonctionnement. |

# Axe 6 - L’appui aux démarches innovantes

|  |  |
| --- | --- |
| **Volets** | **Indicateurs** |
| **1** | Volet 1 - Faciliter l’émergence d’actions innovantes et en lien avec le programme d’innovation sociale territoriale porté au niveau national. | * En termes de mise en œuvre
	+ En entrée, plus-value potentielle du projet proposé ;
	+ Preuve du concept après test du prototype ;
	+ Evaluation de l’impact en sortie d’expérimentation ;
	+ Potentiel de duplication voire de généralisation ;
	+ Documentation des conditions de généralisation.
* En termes d’impact
	+ Réponse à un besoin non couvert ou mal couvert (dans ce cas progression de la couverture) ;
	+ Amélioration mesurable de la réponse à un besoin ;
	+ Bien-être des habitants et des acteurs ;
	+ Développement du pouvoir d’agir au local ;
	+ Dynamique de développement : plus de services, meilleur accès aux droits ;
	+ Meilleure mobilisation des ressources et aux financements ;
	+ Efficience d’actions co-conduites en complémentarité ;
	+ Meilleur maillage et un continuum de l’offre d’accueil sur le territoire ;
	+ Appropriation des objectifs des politiques publiques par les acteurs ;
	+ Renforcement de la gouvernance politique sur les territoires.
 |
| **2** | Volet 2 - Actions lauréates du fonds innovation « petite enfance » (FIPE). |
| **3** | Volet 3 - Autres actions innovantes faisant intervenir la participation des usagers / des publics dans le processus d’'élaboration. |

# Axe 7 - Le renforcement de la lutte contre la non-décence des logements et la promotion des projets en faveur du logement des familles, des jeunes et du cadre de vie

|  |  |
| --- | --- |
| **Volets** | **Indicateurs** |
| **1** | Volet 1 - Renforcer la lutte contre la non-décence par une contribution au financement des diagnostics de décence des logements. | * + Nombre de projets financés ;
	+ Nombre de logements créés ;
	+ Profil et nombre de bénéficiaires (jeunes adultes (-30 ans), adultes, seniors (+60 ans) ;
	+ Nature du/des projets (logement intergénérationnel, solidaire, partagé, adapté, service d’aide à l’accès au logement et à l’entrée dans les lieux, etc.) ;
	+ Type de contrat du logement (location, colocation, intermédiation locative, sous location, contrat mobilité, contrat intergénérationnel) ;
	+ Territoire concerné (urbain, Qpv, Zfrr, etc.) ;
	+ Inscription des projets dans le volet logement dédié de la Ctg.
 |
| **2** | Volet 2 - Contribuer à la promotion et à l’émergence de nouvelles formes de logement en faveur des jeunes adultes et des familles. |

# Récapitulatif des axes et volets des Fonds Publics et Territoires (FPT)

[Axe 1 - L’accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans les structures et services de droit commun](#_Toc164778867)

* [Volet 1 - Finaliser la couverture départementale des Pôles ressources handicap (Prh)](#_Toc164778868)
* [Volet 2 - Engager les professionnel(le)s de la petite enfance dans l’inclusion des enfants porteurs de handicap](#_Toc164778869)
* [Volet 3 - Renforcer les dynamiques inclusives en Alsh et accueils de jeunes en garantissant l’effectivité des solutions d’accueil](#_Toc164778870)

[Axe 2 - Amélioration de la qualité et de l’accessibilité des accueils collectifs et individuels du jeune enfant](#_Toc164778871)

* [Volet 1 - Favoriser l’accessibilité des modes d’accueil du jeune enfant aux familles en situation de vulnérabilité](#_Toc164778872)
* [Volet 2 - Enrichir les projets d’accueil, la composition et la qualification des équipes en Eaje.](#_Toc164778873)
* [Volet 3 - Faciliter le recours à l’accueil individuel et accompagner la qualité des pratiques et des carrières professionnelles en accueil individuel.](#_Toc164778874)

[Axe 3 - Engagement et participation des enfants et des jeunes](#_Toc164778875)

* [Volet 1 - Renforcer l'accès des enfants et des adolescents aux loisirs éducatifs en accompagnant le développement d'une offre de loisirs en faveur des publics les plus vulnérables et en soutenant l’essaimage d’initiatives concourant à l’éveil citoyen, artistique, culturel, scientifique et écologique.](#_Toc164778876)
* [Volet 2 - Soutenir l’engagement et les initiatives des jeunes.](#_Toc164778877)
* [Volet 3 - Soutenir les initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes.](#_Toc164778878)

[Axe 4 - Le maintien et le développement des services aux familles dans des territoires spécifiques](#_Toc164778879)

* [Volet 1 - Soutenir les services aux familles implantées dans des territoires en difficulté.](#_Toc164778880)
* [Volet 2 - Développer les projets itinérants adaptés à la configuration des territoires.](#_Toc164778881)

[Axe 5 - Le soutien des établissements d’accueil du jeune enfant et des services d’accueil jeunesse présentant de graves fragilités économiques](#_Toc164778882)

* [Volet 1 - Soutenir le fonctionnement des structures d’accueil petite enfance qui font face à des difficultés structurelles et conjoncturelles de fonctionnement](#_Toc164778883)
* [Volet 2 - Soutenir le fonctionnement des services enfance-jeunesse qui font face à des difficultés structurelles et conjoncturelles de fonctionnement.](#_Toc164778884)

[Axe 6 - L’appui aux démarches innovantes](#_Toc164778885)

* [Volet 1 - Faciliter l’émergence d’actions innovantes et en lien avec le programme d’innovation sociale territoriale porté au niveau national.](#_Toc164778886)
* [Volet 2 - Actions lauréates du fonds innovation « petite enfance » (FIPE).](#_Toc164778887)
* [Volet 3 - Autres actions innovantes faisant intervenir la participation des usagers / des publics dans le processus d’'élaboration.](#_Toc164778888)

[Axe 7 - Le renforcement de la lutte contre la non-décence des logements et la promotion des projets en faveur du logement des familles, des jeunes et du cadre de vie](#_Toc164778889)

* [Volet 1 - Renforcer la lutte contre la non-décence par une contribution au financement des diagnostics de décence des logements.](#_Toc164778890)
* [Volet 2 - Contribuer à la promotion et à l’émergence de nouvelles formes de logement en faveur des jeunes adultes et des familles.](#_Toc164778891)
1. Direction régionale des affaires culturelles. [↑](#footnote-ref-1)